

Cette responsabilité comporte la création des conditions qui permettent d'obtenir les ressources financières nécessaires à l'investissement. Ces conditions, l'état de la gouvernance, les politiques macroéconomiques et microéconomiques, les finances publiques, le système financier et les autres composantes fondamentales de l'environnement économique des pays, sont déterminées dans une large mesure par les actions des décideurs politiques intérieurs. Le défi qu'ils ont à relever est celui de tirer parti des progrès de la stabilité macroéconomique et de la démocratie et de lancer des réformes qui produiront des changements supplémentaires au niveau des cadres institutionnels afin de libérer le potentiel du secteur privé et d'en favoriser le développement.

La plupart des actions recommandées exigent la coopération de plusieurs acteurs. Lorsque les gouvernements mettent en œuvre des changements de politique, ils le font souvent avec l'appui et la participation directs d'institutions de développement multilatérales. Lorsque le secteur privé prend une part plus active au développement durable, c'est souvent avec une intervention de la société civile qui accroît la visibilité de la question. Lorsque les gouvernements procèdent à des réformes réglementaires, ce peut être en consultation directe avec des représentants du secteur privé. Les actions distinctes décrites ici doivent être perçues dans le cadre de cette large coopération, dont la nécessité est encore plus grande dès lors qu'il s'agit de réduire la pauvreté.

Nous nous intéressons aux trois sphères suivantes :

1. **La sphère du secteur public**, pour promouvoir les réformes des

lois et des règlements et lever les divers obstacles qui s'opposent à la croissance.

2. **La sphère public-privé**, pour faciliter la coopération et la formation de partenariats entre les acteurs du secteur public et du secteur privé de manière à élargir l'accès aux facteurs clés que sont le financement, les compétences et les services de base.
3. **La sphère du secteur privé**, pour encourager l'élaboration de modèles d'entreprises qui peuvent être appliqués à grande échelle et reproduits et qui sont commercialement durables.

ACTIONS DANS LA SPHÈRE DU SECTEUR PUBLIC : CRÉATION D'UN ENVIRONNEMENT PORTEUR

La création d'un environnement porteur comporte des mesures conçues pour réduire la part du secteur informel dans l'économie, par une réforme de l'environnement général favorable au secteur économique formel.

Pour les gouvernements des pays en développement Réforme des règlements et renforcement de la primauté du droit.

Les gouvernements des pays en développement doivent prendre un engagement résolu et sans ambiguïté en faveur de politiques qui assurent un développement durable du secteur privé; cet engagement doit se doubler d'une authentique volonté de réformer l'environnement réglementaire en éliminant les contraintes artificielles et induites par les politiques qui freinent la croissance économique.

Formalisation de l'économie. Les gouvernements des pays en développement doivent s'attacher à créer des conditions

qui réduisent l'informalité et modifient progressivement la composition de l'écosystème du secteur privé.

Association du secteur privé au processus politique. Les autorités gouvernementales doivent forger un authentique partenariat avec les représentants du secteur privé intérieur pour mettre en œuvre les changements et veiller à ce que les PME et les microentreprises aient voix au chapitre.

Pour les gouvernements des pays développés

Appui de l'instauration d'un environnement macroéconomique et d'un régime des échanges commerciaux internationaux porteurs. Un accroissement des flux de l'aide et une réforme du système commercial mondial pour offrir des opportunités économiques équitables aux producteurs des pays en développement sont essentiels pour promouvoir une croissance rapide de l'investissement intérieur privé.

Réorientation des stratégies opérationnelles des institutions et organismes de développement multilatéraux et bilatéraux. En encourageant le développement durable du secteur privé, les gouvernements des pays développés doivent veiller à ce que les actions collectives de ces organismes soient mieux coordonnées, afin d'accroître leur efficacité et de réduire les pressions qui s'exercent sur les capacités administratives des gouvernements des pays en développement.

Déliement de l'aide. La modification des règles administratives régissant les fonds liés autoriserait un emploi plus efficace et une meilleure exécution de l'assistance technique visant à stimuler le développement du secteur privé.

Pour les institutions de développement multilatérales
Application des recommandations de Monterrey concernant la spécialisation et les partenariats aux activités de développement du secteur privé.
Le chevauchement de ces activités